A.S.B.L. Net-Volley Seniors
Siège : Rue des Bouleaux, 15, 4540 Amay
N° entreprise 0828 972 886

Saison 2026 – 2027
PV de la réunion des secrétaires
19/08/2026

Tous les clubs à l'exception de Fléron et Spa étaient représentés

1. Accueil
 La présidente accueille les représentants des clubs et les remercie de leur présence.
2. Un exemplaire des « ROI, Code de jeu et Règlement des compétitions » a été distribué à chaque club.
3. Nouvelles
 Le club de Calidis dispose à nouveau de son hall (Av. de la Vesdre, 14, 4050 Vaux-sous-Chèvremont).
 Le club de Braives qui ne dispose pas de hall pour les compétitions, organisera pour ce championnat, et avec la collaboration du club de Huy, des rencontres dans les installations de ce dernier.
4. Restructuration :
 Dans le but d'une saison sportive 2027 – 2028 comportant 2 D2, 2 D3 et X D4, cette saison sera composée de 1 D1, 1 D2,
 3 D3 et 3 D4 (28 équipes). Le championnat dames comporte quant à lui 22 équipes, 10 en Dm1 et 12 en Dm2.
 La répartition des séries n'ayant pas donné lieu à des remarques, elle est donc adoptée.
5. Le calendrier de cette saison est très chargé puisqu'il ne comportera que 4 jours sans compétition, et nous aurons une douzaine de journées doubles (soit dans 2 halls différents).
 Tous les halls n'ayant pas encore repris leurs activités, il ne nous est pas encore possible de connaître leurs disponibilités. Le calendrier définitif sera donc envoyé dès que possible.
6. Lors de journée double, et en cas d'insuffisance d'arbitres, les clubs devront pallier à ce manque d'effectif arbitral en désignant un de leurs membres affiliés capable d'assurer ce poste.
7. Des arbitres « partiels » sont acceptés : ce sont des arbitres qui par exemple ne prestent que lorsque l'on joue dans leur hall ou dans des halls proches de chez eux ou … S'adresser à la commission d'arbitrage.
8. La cotisation pour cette saison s'élève à 33 € (21 € d'assurance et 12 € pour la fédération). Il est toutefois bon de savoir qu'ETHIAS va encore augmenter ses tarifs.
9. Modifications importantes :
 Le forfait pour les équipes incomplètes comprend l'amende réglementaire normale (voir dans le ROI) et une amende de 10 € par joueur absent qui sera reversée au club qui reçoit.
10. Un arbitre désigné ne peut coacher une équipe, si le cas se présente, l'équipe coachée sera déclarée forfait.
11. Informations
12. Le fichier des suppléances est sur le site à titre indicatif, il appartient au club/joueur de tenir à jour ses suppléances.
13. En coupe, afin d'éviter les spéculations, le tirage au sort se fera à l'issue de chaque tour, il en sera de même pour la journée de qualification (aussi bien en mixte qu'en dames).
14. Il est demandé par un club que les participations aux coupes puissent être envoyés plus tard que le 15 juillet étant donné que l'on ne connaît pas exactement quels joueurs seront présents à la rentrée. L'OA y réfléchira.
15. **Responsable des assurances** :
16. Les déclarations d'accidents seront envoyées par mail au moyen du nouveau document (voir sur le site)
17. Sur les Feuilles d'arbitrage (FA), pour les joueurs suppléants devra apparaître derrière la division X, Y ou Z et non A, B ou C.

18. **Trésorière** :
19. Lors d'une réponse à un mail, SVP ne répondre qu'à l'expéditeur et non à tous.
20. Lors de paiement des cotisations : préciser le nom du club.
21. Pour un remboursement préciser le n° du compte sur lequel doit être fait le versement.
22. Lors d'un décès, le club peut **au nom de la fédération** acheter des fleurs et envoyer la facture (50€ maximum) à la Trésorière ?

Code de jeu :
Relecture des modifications :
Les articles suivants ont été modifiés et commentés : 4, 6, 8, 9, 12, 16, 17, 35, 41, Equipe incomplète, 61 et 62.
Discussion sur le point de savoir ce qui se passe lorsqu'un joueur est blessé si l'équipe ne compte que 6 joueurs : l'OA a promis d'en rediscuter.

ROI :
Les modifications au ROI ayant été adoptées lors de l'AG, elles n'ont pas été commentées.

Compétitions :
Les FA seront envoyées en septembre pour toutes les journées de compétition de la saison par la commission des rencontres.
Chaque mois, les feuilles de match seront envoyées par la commission d'arbitrage.
La feuille de résultats sera renvoyée le jour même à Alice et à Béa soit par mail, que les résultats soient compris dans le corps du texte, soient en document attaché (pdf, xls, photos « bien nettes, …), cette feuille de résultats (avec le nom des arbitres qui ont presté) accompagnera ensuite les FA adressées à Philippe.
Le championnat doit se dérouler dans de bonnes conditions quoiqu'il arrive, donc en l'absence d'un arbitre retardé ou absent le club organisateur trouvera un remplaçant.
Le responsable de table devra être reconnaissable (vous pouvez utiliser le carton distribué ou tout autre signe distinctif), il est présent pendant toute la durée des compétitions.
Le responsable de salle sera présent durant toute la durée des activités (remplacement possible), il se présentera aux arbitres de la journée.

Un arbitre occasionnel sera rétribué au même titre qu'un arbitre officiel, il faudra faire parvenir son N° de compte bancaire.

Règlement des compétitions :
Suite à la création d'une 2e série en D2 en 2027-2028 et la suppression d'une série en D3, les 4 premiers classés de chaque série de D3 monteront en D2
Le dernier de chaque série de D3 descend en D4.
Il n'y a plus de question.
La séance est levée à 11h00.

Alice Auguste	Christine Fraselle
Présidente	Secrétaire